

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY

**Lundi 17 avril 2023 à 20 h 00**

Le Conseil Municipal de Thénézay s'est réuni sous la Présidence de Chantal CORNUAULT-PARADIS, Maire.

**Présents :**

Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal, Mr PINEAU Jean- Louis, Mr GOUBEAU Jean-Paul, Mme CHAUVET Annie (Adjoints), Mr ADOLPHE Thierry, Mr BLOT Philippe, Mme RAVELEAU Frédérique, Mme SIMON BOULAIN Christelle, Mme RICHAUD Béatrice, Mme BARRÉ Bérangère, Mme GUILBAULT Marie-Pierre.

**Absents excusés :** Mme MEUNIER Magalie, Mr MÉNARD Cyril (donne pouvoir à Mme BARRÉ Bérangère).

**Secrétaire :** Mme SIMON BOULAIN Christelle.

**Vote de délibérations n°D026-2023 à D030-2023**

Exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Quorum : 7

**Délibération n°026 – Enquête publique interdépartementale – SAGE DU THOUET**

**Avis**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante, qu'un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique concernant le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet a été déposé en mairie le 14 février 2023.

Cette enquête publique a débuté le lundi 20 mars et se termine jeudi 20 avril 2023.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier dès la phase d'enquête publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Donne un avis favorable sur le dossier cité ci-dessus.**

**Délibération n°027 – Subventions de fonctionnement 2023**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits votés au budget principal 2023 à hauteur de 15 000 euros au compte 6574.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à arrêter la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées cette année.

Deux élus ne prennent pas part aux votes des subventions, faisant partie d'associations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix POUR, fixe comme suit, la liste des subventions de fonctionnement qui seront attribuées au titre de l'année 2023.**

E.S.P.T (Football)	3 000 €	12 voix pour
EPAT	300 €	12 voix pour
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 €	12 voix pour
MOTO-CLUB THÉNEZÉEN	500 €	12 voix pour
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ CANTONALE	300 €	12 voix pour
COMITÉ DE JUMELAGE	580 €	12 voix pour
TENNIS-CLUB THÉNEZAY-LA PEYRATTE	500 €	12 voix pour
APPEL Ecole Marie-Antoine Thénezay	3 000 €	8 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre
Foyer Socioéducatif Collège Jean de la Fontaine Thénezay	500 €	12 voix pour
ADMR NORD GATINE FAMILLE	300 €	12 voix pour
ASS.DEPARTEMENTALE PROTECTION CIVILE	170 €	12 voix pour
RADIO GÂTINE	150 €	12 voix pour
MFR Moncoutant sur Sèvre (79)	45 €	12 voix pour
MFR Bressuire (79)	90 €	12 voix pour
AREA F.DOLTO Saint Aubin Le Cloud (79)	135 €	12 voix pour
Chambre des Métiers et de l'artisanat (86)	90 €	12 voix pour
IREO Les Herbiers (85)	45 €	12 voix pour
MFR-OF de L'ARGENTONNAY (79)	90 €	12 voix pour
MFR-CFA MAULEON (79)	90 €	12 voix pour

### **Délibération n°028 – Demande de subvention Association Echos de Scène**

Madame Le Maire donne lecture du courrier de la Troupe Théâtrale « Echos de Scène » de Thénezay, concernant une demande de subvention exceptionnelle pour le changement de projecteurs (datant de 2009) par des LED, ce qui permettrait pour la Commune une économie d'énergie.

Le remplacement de ces projecteurs s'élève à un montant de 2 700 €.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2700 €.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2023.

## **Délibération n°029 – Demande de subvention auprès du Département**

### **Aide à la diffusion en milieu rural**

#### **« spectacle Vicious Steel »**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal le concert pour enfant organisé le 2 juin 2023 dans le cadre du festival « le Jazz bat la campagne ».

Les enfants des écoles publiques de Thénezay et Gourgé se produiront en 1<sup>ère</sup> partie de 19 heures à 19 h 30, puis le concert « Vicious Steel » débutera à 21 heures.

Les enfants interviennent dans le cadre d'un projet musical avec Cyril Maguy du Groupe Vicious Steel.

Le devis du concert s'élève à 1410 € HT, soit un total de 1 487.55 € TTC.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune peut demander une subvention auprès du Département dans le cadre de l'aide à la diffusion en milieu rural.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- De valider le projet mentionné ci-dessus, son plan de financement prévisionnel, ainsi que le taux de subvention s'y afférent,

<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Maître d'ouvrage et partenaires</b>	<b>Taux appelé</b>	<b>Montant HT</b>
Spectacle	1 410.00 €	DEPARTEMENT « aide à la diffusion en milieu rural »	50 %	705.00 €
		Autofinancement Commune		705.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 410.00 €</b>			<b>1 410.00 €</b>

- Sollicite le Département, dans le cadre du projet « aide à la diffusion en milieu rural »,
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

## **Délibération n°030 –PERSONNEL COMMUNAL**

### **Demande de prise en charge d'une formation**

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Caroline CINTRÉ, bibliothécaire concernant la prise en charge totale d'une formation d'initiation à la couverture piquée à la main, organisée par l'Association l'Ecole de la Laine, à Vasles du 16 au 19 mai 2023.

Mme CINTRÉ Caroline, Bibliothécaire explique dans son courrier, que le métier a évolué et que les bibliothèques sont aujourd'hui des lieux de vie et d'échanges, qui donnent de plus en plus de place aux loisirs, activités manuelles.

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune n'est pas encore dotée du plan et du règlement de formation des agents.

La formation s'élève à 936 €, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Après débat, le Conseil Municipal décidé à 11 voix POUR et 1 abstention :**

- **De prendre en charge la formation pour un montant de 500 €,  
De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour verser cette somme à l'Association l'Ecole de la laine à Vasles.**

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses :**

##### **Association VOIE RAPIDE 147-149**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas adhérer à l'Association Voie Rapide 147-149

##### **BASKET 3/3**

Organisation du tournoi le dimanche 14 mai 2023.

##### **Bar « Le Progrès »**

Nouveauté : Vente de pizzas à emporter. Information qui sera inséré dans le petit thénezéen.

##### **Cérémonie du 8 mai**

Exposition photos réalisés avec le Conseil Municipal de Jeunes.

##### **Personnel communal**

Un pot est organisé le 2 mai 2023 à 17 h 30 à la mairie pour le départ de Floriane CHEVALIER.

##### **La séance est levée à 22 h 56**

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le lundi 15 mai 2023 à 20 heures.

Le Maire,

Chantal CORNUAULT-PARADIS

La secrétaire,

Christelle SIMON BOULAIN